

10 décembre 2019

## Communiqué de presse

---

### **Annnonce du lancement de nouveaux appels à projets du 3<sup>e</sup> Programme d'Investissements d'Avenir territorialisé en Martinique**

**Fort-de-France, le 10 décembre 2019** - **Franck Robine**, Préfet de Martinique représenté en séance par **Antoine Poussier**, Secrétaire Général de la préfecture de Martinique, **Alfred Marie-Jeanne**, Président du Conseil Exécutif de la Collectivité territoriale de Martinique et **Michèle Papalia**, Directrice régionale Antilles-Guyane de Bpifrance ont annoncé, ce jour, la **3<sup>ème</sup> ouverture** de deux nouveaux appels à projets dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Programme d'Investissements d'Avenir, pour soutenir le développement de l'innovation des entreprises martiniquaises et ainsi favoriser la croissance et la compétitivité de l'économie.

Après ceux lancés en Avril et en Octobre 2018, **ces deux nouveaux appels à projets seront lancés ce jour 10 décembre 2019 par la CTM et l'Etat et mis en œuvre par Bpifrance, opérateur de ce volet :**

- **MATNIK INNOV + Projets** : pour soutenir les entreprises du territoire dans la concrétisation de leurs projets d'innovation à des stades de faisabilités, de R&D, de développement expérimental et d'industrialisation de nouveaux produits, services et procédés afin de favoriser leur croissance et leur compétitivité.
- **MATNIK INNOV + Filières** : pour faciliter le développement des filières et conforter leur pérennité. Cet appel à projet aura pour vocation d'encourager leur compétitivité en favorisant le recours à des infrastructures de test, d'essais ou de R&D sur un mode collaboratif bénéficiant à plusieurs PME.

**Les deux appels à projets seront ouverts  
Du 10 décembre 2019 au 9 mars 2020**

**Les deux appels à projets sont accessibles sur le site dédié :  
<http://matnikinnov-plus.collectivitedemartinique.mq/>**

Les porteurs de projets pourront déposer leur dossier de candidature à partir de ce site.

#### **MATNIK INNOV + Projets**

---

L'appel à projets aura pour objet de sélectionner les meilleurs projets répondant aux objectifs de l'action, et en cohérence avec la stratégie retenue par la Collectivité Territoriale de Martinique dans le cadre de son Schéma Territorial de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (STDEII).

Le soutien visera les TPE et PME engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation (dont l'innovation non technologique) pour favoriser leur croissance et leur compétitivité.

Cet appel à projets visera à soutenir 2 types de projets <sup>1</sup>:

- **Des projets en phase de « faisabilité » (soutenus par des subventions)**

Il s'agira de favoriser la mise sur le marché de produits et de services innovants à forte valeur ajoutée. Les projets attendus devront être à un stade amont de leur développement et doivent être réalisés de préférence en **18 mois au plus**.

L'assiette minimale de travaux présentée sera d'au **minimum 100 000 € par projet, en phase de faisabilité**.

Les projets sélectionnés recevront une aide financière sous forme de **subvention**, comprise entre **50 000 € et 200 000 € maximum par projet**<sup>2</sup>.

- **Des projets en phase de « développement et industrialisation » (soutenus par des avances récupérables)**

Il s'agira d'encourager la création durable d'activités innovantes, notamment à dominante industrielle, et de créer de l'emploi en région.

L'assiette minimale de travaux présentée sera d'au **minimum 100 000 € par projet** ; le projet devant être réalisé de préférence en **36 mois au plus**.

Les projets sélectionnés recevront une aide financière sous forme **d'avance récupérable**, pouvant aller de **50 000 € à 500 000 € maximum par projet**.

## **MATNIK INNOV + Filières**

---

Les projets attendus relèveront d'une thématique qui correspond à un ou plusieurs objectifs de la Stratégie Territoriale d'Innovation – Spécialisation Intelligente (STI-SI). Les projets devront jouer un rôle déterminant pour une filière prioritaire de l'économie locale, tout en s'inscrivant en cohérence avec l'écosystème territorial. En tout état de cause, ils devront être porteurs de fortes perspectives d'activité et d'emploi industriel particulièrement en France.

Les projets attendus devront démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs PME issues de cette filière. Ils devront en outre démontrer, à terme, une autonomie financière vis-à-vis du soutien public.

Les projets devront répondre aux enjeux de l'industrie du futur, tels que définis dans le plan régional de l'industrie du futur engagé par la Collectivité Territoriale et en cohérence avec les orientations du plan national fixé par le Gouvernement.

L'assiette minimale des dépenses liées au projet sera de **500 K€**, le montant des **financements publics** sollicités étant **plafonné à 2 M€**, sous forme de subventions et d'avances récupérables.

## **Contacts Presse**

---

### **Bpifrance :**

Laure SCHLAGDENHAUFFEN - laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr- 01 41 79 85 38

### **Collectivité Territoriale de Martinique :**

Peggy PAVIOT-NARCISSE – [peggy.paviot@collectivitedemartinique.mq](mailto:peggy.paviot@collectivitedemartinique.mq) – 05 96 59 80 78

### **Préfecture de la Martinique :**

Thibaut DARGON - [thibaut.dargon@martinique.pref.gouv.fr](mailto:thibaut.dargon@martinique.pref.gouv.fr) – 05 96 39 49 83

---

<sup>1</sup>Un unique projet ne peut pas être déposé sur les deux volets de l'appel à projets simultanément et les projets collaboratifs ne sont pas éligibles.

<sup>2</sup>Pour les projets les plus structurants présentant des travaux en plusieurs tranches ou lots, l'aide pourra s'entendre par lot.